

Annexe A – Description des Services

PV FICHE CONSTAT N° 10/04

Au cours du contrôle effectué sur le réseau de distribution électrique de la ville de par l'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL à des fins de vérifications annuelles par échantillonnage de la conformité des mesures d'énergie des compteurs de la SENELEC.

Il a été constaté sur :

- Le compteur Numéro : 30100475
- Marque : KAIFA
- Type : AM206D
- Constante d'impulsion : 10000imp /kWh
- Rapport TC : 12515A /Rapport TP :
- Calibre 1 (10)A Fn = 50Hz 3 x 230 / 400V. ; Cl : 0,5s
- Indexes : k1 k2 (k1+k2) Pmax Hr

Installé sous le compte de contrat et utilisé par Mr STE RESTAURANT à LOISIR
l'adresse Restaurant Pointe des Almadies 132 Dakar

CONSTATS EXTERNES :

A1 - plombs

- Fils plomb coupé (s)
Fils inexistants

A3 - Capots

- dévissé
ouvert
cassé
percé

A5 - Raccordements

- Bouclage du compteur
Bouclage des TC
Isolation des TP

Nouveaux scellés : 212692
A2 – Scellés du boîtier
Nr. scellés du boîtier
Plombs falsifiés
Autres plombs
RAZ : 202990
carentur Principal inférieur 202906
A4 – Ecran LCD
cassé
eteint
Non lisible
d'affactueux

CONSTATS INTERNES :

- B1 – Circuit du compteur
Carte Mère manipulé

COMMENTAIRES :

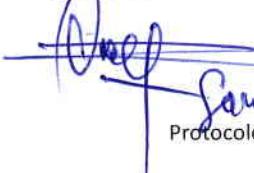
Yves Durand non conforme - à revoir

A utilisé le compteur ci-dessus indiqué ; approuvé les constats et a signé la présente fiche de constat.

ENERGIE EXPRESS



SENELEC


Savé N° 6258

CLIENT



PROCES VERBAL DE VERIFICATION DE COMPTEUR D'ELECTRICITE

Le 10-04-2025 à Dakar

L'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL a procédé à la vérification du compteurs N° 30100675 Appartenant à la SENELEC et posé pour le client :

- Prénoms et noms : STE RESTAURANT ET DE LOISIR
- Raison Social : Restaurant Pointe des Almadies 132 Dakar
- Adresse : Restaurant Pointe des Almadies 132 Dakar
- Type de compteur :
- Compte de contrat :

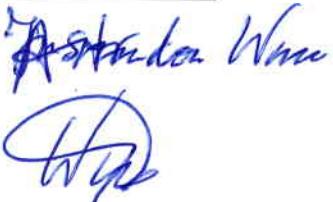
Où nous avons constaté ce qui suit, (voir en Annexe la fiche de constat)
N° 10104 du 10-04-2025

Au regard des constatations contenus dans la fiche précitée nous déclarons le compteur ci-après :

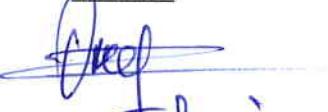
- CONFORME
 NON CONFORME

Après lecture, les personnes ci-après ont accepté de signer le présent procès-verbal.

ENERGIE EXPRESS


Habibou Diakhaté

SENELEC


Tane
N° 6333

LE CLIENT


Jouel